

# Compte rendu de l'assemblée générale C.T.M. du 18 septembre 2022

Ouverture de la séance à 9h30 à la salle de réunion du Vigean (15200)

Présence de 33 personnes et de M. Cyrille ROLLIN 1<sup>er</sup> adjoint à la mairie de Mauriac.

Le club a enregistré une hausse de ses membres avec cette année 78 licenciés.

Tarifs 2022-2023 :

- 110 € licence adulte.
- 70 € licence jeune (moins le Pass Cantal pour les ayants droit)
- La part fédérale de la licence a augmenté de 2€ soit 78€ au lieu de 76€ pour un adulte.

Nouvelles mesures fédérales :

- Création obligatoire d'un compte EDN par chaque licencié : <https://eden.fftir.org/>
- Pour le renouvellement d'une licence, le certificat médical (formulaire obligatoire à télécharger sur le site FFTIR) doit être signé par un médecin puis uploadé ensuite sur le site EDEN du licencié.
- Une photo d'identité de moins d'un an est à renouveler sur le site EDEN par le licencié
- Pour les jeunes, l'autorisation parentale doit être renouvelée chaque année.
- Disparition du carnet de tir au profit du seul registre des tirs de contrôle.
- Un seul tir de contrôle par an exigé pour le renouvellement d'une détention d'arme.
- Toujours 3 tirs/an espacés de 2 mois pour une première demande de détention d'arme.

Réalisations 2022 :

- Site internet « ctmauriac.fr » à jour : les informations du club ne seront plus effectuées par courrier.
- Mise en place d'un cadenas à code pour l'accès au stand et d'un autre pour le portail.
- Le cahier de présence CTM doit toujours être utilisé et signé à chaque venue.
- Achat d'un aspirateur HEPA « spécial poussières de plomb » pour le stand 10m.
- Abri couvert pour la future tondeuse autoportée dont l'achat est prévu en fin d'année 2022.
- Nouveaux cadres porte-cible sur pied en remplacement des câbles trop souvent coupés par l'impact de balles.

Administration du CTM :

- M. Christian CONSTANT intègre le conseil d'administration en remplacement de M. Daniel NIS désirant se retirer.
- Le bureau du CTM est toujours inchangé : G. Anglard : président, P. Hyacinthe : trésorier, G. Grimal : responsable EDT, T. Laygues : secrétaire.

Rappels :

- Drapeau de sécurité obligatoire entre chaque session de tir pour aller aux cibles.
- Libération du poste de tir après sa séance de tir de façon à laisser la place libre.
- Les armes doivent impérativement être transportées dans leur boîte pour aller au pas de tir.

Le trésorier présente le bilan financier qui est disponible sur le site internet (rubrique « Le club »).

Monsieur Rollin confirme que la subvention correspondant à la participation de la Gendarmerie sera versée par la mairie de Mauriac au CTM d'ici la fin de l'année 2022 (5800€)

Clôture de la séance à 11 h 30.